

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7  
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Jean Monnet réunie le 03 juillet 2025 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 85 -2025</i></p>	<p>DELIBERATION POUR ADOPTION</p>
	<p>Modification du certificat FLE de la faculté Arts, Lettres, Langues</p>

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la modification du certificat FLE de la faculté Arts, Lettres, Langues.

Document annexé.

A Saint Etienne le 17 juillet 2025

Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président de la Formation, de  
l'International et de l'Europe



Alain TROUILLET

MEMBRES : 40	REPRESENTES : 05	PRESENTS : 19
QUORUM : 20		

POUR : 24	CONTRE : 00	ABST : 00
-----------	-------------	-----------

# Certificat

## Français Langue Etrangère (FLE)

Composante de rattachement :

Faculté Arts Lettres Langues

*Modification*



Soumission du dossier à la CFVU du :  
**03/07/2025**

*Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.*

---

## Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).

**Une attestation (AEU)** peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).

**Un certificat** peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

**Les DU et les DIU** correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

**Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés** dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.

(...)

---

## ◆ Auto-évaluation (A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)

### ◆ Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		
2022-23	3					
2021-22	3		1			
2020-21	8					

### ◆ Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.

#### • Points forts •

Les enseignements de niveau licence proposés par le département de FLE de l'Université Jean Monnet s'adressent à des étudiants en reprise d'études intéressé-e-s par une **découverte de l'enseignement des langues**, de la **didactique des langues** ou par un complément de formation dans ce domaine. Ces formations donnent de premières bases pour enseigner les langues à des publics allophones ; elles permettent aussi de réfléchir sur l'enseignement de toute langue, qu'elle soit étrangère ou régionale, et sur l'importance de son contexte d'enseignement.

Permet une visibilité des masters FLE (SD et IF) et une intégration à ces derniers (pas de licence FLE à l'UJM).

Ce certificat attire chaque année des retraités, des enseignants du 1<sup>er</sup> degré en congé formation et des salariés du secteur associatif ou privé.

#### • Points faibles •

Pas d'inscription au plan de formation du rectorat

#### • Pistes d'amélioration •

Amélioration de la visibilité du certificat avec un partenariat avec le CILEC de l'UJM forant une offre combinée DUEF/Certificat FLE (ouverture en 2023-24). Ouverture des enseignements comme UEOS pour les autres UFR (SHS) et le département (LEA).

## ◆ Etablissements partenaires

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## ◆ Responsables

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
JEANNOT PIÉTROY	Céline	<a href="mailto:celine.jeannot@univ-st-etienne.fr">celine.jeannot@univ-st-etienne.fr</a>

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
Chapuis	Richard	<a href="mailto:Richard.chapuis@univ-st-etienne.fr">Richard.chapuis@univ-st-etienne.fr</a>

## ◆ Eléments de contexte

Les formations de licence proposées par le département de FLE de l'Université Jean Monnet s'adressent à des étudiant-e-s de licence ou en reprise d'études intéressé-e-s par une **découverte de l'enseignement des langues**, de la **didactique des langues** ou par une poursuite d'études dans ce domaine. Ces formations donnent de premières bases pour enseigner les langues ; elles permettent aussi de réfléchir sur l'enseignement de toute langue, qu'elle soit étrangère ou régionale, et sur l'importance de son contexte d'enseignement. Les cours sont proposés comme des UEOS de pré-professionnalisation aux étudiants de 3<sup>e</sup> année de licence de langues ou de lettres, de sciences de l'éducation ou de LEA. Ils sont donc ouverts par ce certificat à des candidats extérieurs.

## ◆ Objectifs

### ◆ Objectif global de la formation

Ce certificat s'adresse aux enseignants de l'éducation nationale, à des professionnels du FLE, retraités ou non, dans des associations ou des institutions au contact de personnes arrivant en France. Elle permet de donner de premières bases pour l'enseignement du FLE à des personnes allophones. Les inscrits s'ajoutent aux effectifs d'étudiant-e-s de licence de langues vivantes (départements de LLCER), de lettres modernes, de LEA et de Sciences de l'éducation (semestres 5 et 6 pour eux).

Le Certificat FLE permet donc une inscription indépendante à ces mêmes enseignements, pour des étudiant-e-s d'autres cursus, salarié-e-s, enseignant-e-s, retraité-e-s, etc. qui auraient déjà une licence.

Elle comprend 5 enseignements répartis sur les semestres 5 et 6

### ◆ Objectifs pédagogiques

#### **Histoire de la didactique du FLE**

- Posséder la terminologie en didactique des langues au travers d'une étude de l'évolution des courants méthodologiques depuis les origines jusqu'aux années soixante-dix.
- Mener une réflexion sur les ruptures et les continuités qui ont émaillé l'histoire de la didactique des langues.
- Mener une réflexion sur les stratégies d'enseignement / apprentissage d'une langue nouvelle.

#### **Apprentissage d'une langue nouvelle**

- Se confronter à l'apprentissage d'une langue lointaine et nouvelle pour l'étudiant-e.
- Mener une réflexion sur ses propres stratégies d'apprentissage et sur les stratégies d'enseignement mobilisées par l'enseignant-e.

#### **Phonétique et phonologie pour l'enseignement du FLE**

- Découvrir les caractéristiques articulatoires et acoustiques des sons du français.
- Décrire le système phonologique du français et ses variations
- S'initier à la prosodie du français et à quelques phénomènes remarquables (shwa et liaison)

#### **Actualité de la didactique du FLE**

- Retracer l'évolution des méthodologies en didactique des langues et du français langue étrangère des années 1970 jusqu'aux avancées les plus récentes.
- Etudier les nouveaux publics du français langue étrangère.
- Développer des outils pour l'analyse de manuels de langue.

#### **Morphologie et syntaxe pour l'enseignement du FLE**

- Connaître la différence entre grammaire traditionnelle et grammaires descriptives.

– Utiliser une méthodologie cohérente pour analyser les structures de base du français écrit et oral et réfléchir à la manière de les enseigner.

#### ◆ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

#### ◆ Niveau d'études de la formation (cycle)

1<sup>er</sup> cycle

2<sup>ème</sup> cycle

3<sup>ème</sup> cycle

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ?

(Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) :

**non**

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ?

(Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) :

**non**

#### ◆ Capacité d'accueil

Minimum (seuil d'ouverture) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Maximum : **15**

#### ◆ Publics cibles (à qui s'adresse le DU ?)

Formation initiale

Formation continue

La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ? non

(Dans ce cas, les candidats doivent avoir une inscription principale à l'UJM) : **Choisir dans le menu déroulant**

---

**Pour mémoire :**

**La formation initiale** concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

**L'admission dans un parcours au titre de la formation continue** et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

**Reprise d'études.** Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

---

Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ?

(Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP) :

**Choisir dans le menu déroulant**

Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ?

(Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences) :

**oui**

## ◆ Attendus ou Pré-requis pour l'entrée dans la formation

Niveau d'entrée minimal : **BAC+3**

Le cas échéant, préciser les attendus ou les pré-requis en termes de connaissances et de compétences :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## ◆ Modalités de candidature

**Ecandidat (A privilégier pour sécuriser les recrutements et faciliter les inscriptions)**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## ◆ Organisation de la formation

Durée : **Annuelle**

Modalités pédagogiques : **Présentiel**

## ◆ Volume horaire total de la formation

Nombre d'heures	
Présentiel par semaine entre mois et mois	Par étudiant
120	120
72 semestres 1	72 semestres 1
48 semestres 2	48 semestres 2

## ◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

### Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

[Tableau à joindre en annexe](#) (ctrl+clic pour ouvrir le lien)

### Remarques :

Ce tableau est à joindre obligatoirement pour les formations longues, pour lesquelles il existe une maquette structurée en blocs et en UE, le cas échéant affectés de crédits ou de coefficients, et intégrant éventuellement des règles de calcul de résultats.

Il est adapté pour faciliter le travail sur l'évaluation du coût de la formation.

Pour les autres formations, il est possible de décrire plus sommairement le programme de la formation dans le tableau ci-dessous (sinon le supprimer) et dans tous les cas, de renseigner les MCCC simplifiées ci-dessous.

Intitulés des enseignements <i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i>	Volumes horaires			Crédits (Facultatifs)	Coefficients (Facultatifs)
	CM	TD	TP		
Histoire de la didactique du FLE -		24		2	1
Phonétique et phonologie pour l'enseignement du FLE		24		1	1
Apprentissage d'une langue nouvelle – Chinois OU arabe		24		1	1
Actualité de la didactique du FLE		24		2	1
Morphologie et syntaxe pour l'enseignement du FLE		24		2	1
<b>Totaux</b>		<b>120</b>		<b>8</b>	

Modalités d'examens : **Contrôle continu intégral**

Prévoyez-vous une session de rattrapage ? **oui**

Si oui, préciser les modalités de rattrapages dans le tableau ci-dessous :

Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme		Moyenne : Compensation des UE et des semestres		
(ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)				
Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage	(préciser si identiques ou différentes de la session principale)		session 1	session 2
		Histoire de la didactique du FLE - Phonétique et phonologie pour l'enseignement du FLE –	Travaux en cours de semestre	Ecrit terminal
		Apprentissage d'une langue nouvelle	Travaux en cours de semestre	Ecrit terminal
		Actualité de la didactique du FLE Morphologie et syntaxe pour l'enseignement du FLE –	Oral	Oral
			Travaux en cours de semestre	Ecrit terminal
			Travaux en cours de semestre	Ecrit terminal
Stage	<input type="checkbox"/> oui* <input checked="" type="checkbox"/> non	* si oui, insérer une ligne dans le tableau à joindre en annexe ou dans le tableau simplifié ci-dessus pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.		
Projet	<input type="checkbox"/> oui* <input checked="" type="checkbox"/> non			
Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit	<input type="checkbox"/> oui* <input checked="" type="checkbox"/> non			
Soutenance orale	<input type="checkbox"/> oui* <input checked="" type="checkbox"/> non			

## ◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.

L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU	
Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence)	Section CNU ou discipline d'enseignement
Sandra Tomc - mc	07 - Didactique des langues
Céline Jeannot-Piétroy - mc	07- Didactique du français
Marine Totozani -mc	07- Sociolinguistique et Didactique des langues et des cultures
Valeria Villa Perez -mc	07- Sociolinguistique, sociodidactique, plurilinguisme
Clara Mortamet -pu	07- Sociolinguistique

Intervenants extérieurs	
Statut et profession exercée	Spécialité enseignée dans la formation

2 intervenants langue nouvelle (souvent doctorants)	Change d'une année sur l'autre (arabe, chinois, japonais...)

## ◆ Tarifs de la formation (sous réserve d'approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l'annexe financière ([Cf. fichier Excel maquette](#)) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

**Pour mémoire :**

### **Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée**

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

### **Stagiaires de la formation continue**

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).

Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

### **[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]**

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

**CVEC :**

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement. En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.

Tarif FI (€)		Tarif FC (€)		
Plein tarif	Tarif « réduit »	Plein tarif	Tarif « réduit »	
Tout compris, sauf CVEC.	Tout compris, sauf CVEC.  Préciser le public concerné	Tout compris, dont coût administratif de la FC.  Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par	Tout compris, dont coût administratif de la FC.  Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.	A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.

		<i>une personne morale.</i>		
170	0 pour étudiant UJM (UEOS)	1006 euros pour les formations financées.	0 pour étudiant UJM (UEOS) 170 euros pour les formations non financées.	

<i>Visa du contrôleur de gestion du :</i>	<b>03/07/2025</b>
<i>Adopté au conseil d'UFR ou Institut du :</i>	<b>28/03/2025</b>